

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 2 avril 2024 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
M. le conseiller	Raphaël Helgerson-Gendron
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Johanne Thibault Marie-France Bérubé

EST ABSENT

M. les conseillers	Jean-Luc Bérubé Yanik Levasseur
--------------------	------------------------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2024-50
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2024;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Nommer la directrice générale comme signataire pour le programme Voisins solidaires;
7. Désignation de la MRC de la Matanie pour la signature de l'entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les organismes signataires;
8. Démission de madame Annie Lacoursière et affichage du poste de chargé de projet;
9. Appui à la Coopérative de solidarité de Saint-Adelme pour une demande de financement au (FRR) volet 4 – soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;
10. Dérogation mineure de l'école Émile-Dubé;
11. Offre de services à la Municipalité de Saint-Jean-De-Cherbourg;
12. Dépôt d'une pétition;
13. Varia;

14. Période de questions;

15. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-51
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2024

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Marie-France Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2024-52
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgenson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant quatre-vingt-neuf milles deux cent quatre-vingt-trois et quarante et une cents (89 283.41\$) et les salaires payés au montant de treize mille cent soixante-sept et vingt cents (13 167.20\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent deux mille quatre-cent cinquante et soixante et une cents (102 450.61\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2024-53
NOMMER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE COMME SIGNATAIRE POUR LE PROGRAMME VOISINS SOLIDAIRES

CONSIDÉRANT QU'il faut autoriser une personne pour signer tous les documents au nom de la Municipalité de Saint-Adelme pour le programme Voisins solidaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer la Directrice générale greffière/trésorière, madame Jessica Bouchard à signer tous les documents concernant l'entente pour le programme Voisins solidaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-54
DESIGNATION DE LA MRC DE LA MATANIE POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE ÉEQ ET LES ORGANISMES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT les obligations des municipalités à l'égard des matières résiduelles et notamment celles découlant de la **Loi sur la qualité de l'environnement** (RLRQ, c. Q-2) et les règlements édictés sous son empire, incluant l'adoption d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités locales par la **Loi sur les compétences municipales** (RLRQ, c. C-47.1) en matière d'environnement, de nuisances et de salubrité;

CONSIDÉRANT QUE le **Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles** (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022 et qu'il prévoit, notamment, la conclusion d'ententes entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'une seule entente doit être signée avec ÉEQ pour l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires transmise à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser l'utilisation des ressources et respecter les exigences de l'Entente-cadre, il y a lieu de revoir la gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Matanie, soit principalement la collecte et le transport des différentes matières;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie d'instaurer une gestion simplifiée, regroupée et intégrée des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les échanges en cours entre la MRC de La Matanie et la ville de Matane relativement à une déclaration de compétence de la MRC dans une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie n'est pas présentement compétente en lien avec la collecte porte-à-porte des matières récupérables sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de manière transitoire d'entamer le travail et les échanges en vue de la signature par la MRC de La Matanie de l'**Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires**;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme ont pris connaissance de l'**Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme désigne la MRC de La Matanie afin qu'elle signe l'**Entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et les Organismes signataires** pour l'ensemble de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-55

DÉMISSION DE MADAME ANNIE LACOURSIÈRE ET AFFICHAGE DE POSTE DE CHARGÉ DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Lacoursière à démissionner;

CONSIDÉRANT QU'il reste encore plus de deux années à notre entente de coopération intermunicipal avec la Municipalité de Grosses-Roches;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le point sur la situation avec la Municipalité de Grosses-Roches pour ensuite procéder à l'affichage du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-56

APPUIE À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SAINT-ADELME POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU (FRR) VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de Solidarité de Saint-Adelme désire faire une étude dans le but de construire des logements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est consciente qu'il y a un manque criant de logement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soutenir les projets de constructions résidentielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le dépôt d'une demande financière au Fonds Région et Ruralité- VOLET 4 de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-57

DÉROGATION MINEURE DE L'ÉCOLE ÉMILE-DUBÉ

Madame la directrice générale et greffière/trésorière explique le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme tenu le 21 mars 2024 concernant la demande de dérogation mineure 2024-30001.

CONSIDÉRANT QUE, le règlement 2008-04 intitulé <<Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme>>;

CONSIDÉRANT QUE, la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme;

Dérogation mineure no 2024-30001

Demande faite par Monsieur Yves Dionne pour l'école Émile-Dubé dont l'immeuble visé par cette demande est situé au 204, Rue Principale, Saint-Adelme.

Le but de cette demande est de :

- Autoriser que le toit d'un abri pour une classe scolaire extérieure soit recouvert d'un matériau de revêtement non listé dans la liste des matériaux permis au règlement d'urbanisme (art. 6.3.2).
- Permettre au propriétaire d'utiliser du PVC ondulé (matériau certifié) pour le toit d'un abri pour une classe scolaire extérieure.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux à la personne qui la demande et ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Adelme, en date du 21 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le pré-ambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme accorde cette dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-58

OFFRE DE SERVICES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient qu'il faut miser sur la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une offre de services à la Municipalité de Saint-Jean-De-Cherbourg qui consiste à ce que la directrice générale travail pour eux 7 heures par semaine pendant 14 semaines au taux horaire de 30.29\$ plus les avantages sociaux pour un montant de 3 558.97\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. Madame la conseillère Cynthia Marceau-D'Astous prend acte du dépôt d'une pétition.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Après quelques minutes, suite au non-respect du décorum, Madame la mairesse a dû mettre fin à la période de question.

RÉSOLUTION #2024-59
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 2 avril 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse